

Mars et Avril 2024 - N° 151

1.50 Euro

A Crucetta

Bulletin de la Tradition Catholique en Corse

MONTRER SON AMOUR FILIAL

La pastorale n'est pas une science exacte, elle est plutôt un art qui met en adéquation les grands principes de la foi avec les réalités de la vie chrétienne à une époque donnée. Elle suppose un recours constant à l'Écriture, une science théologique solide et un bon discernement pour conseiller de bonnes applications

Ainsi en est-il de la mise en pratique de la miséricorde. À l'image du Christ, le prêtre doit l'exercer à temps et à contre-temps. Dans la confession en particulier, il accorde largement le pardon divin, suivant l'attitude du Christ envers les pécheurs. Cette largesse n'est pas synonyme d'un pardon sans condition.

Le prêtre s'assure des bonnes dispositions du pénitent, selon les paroles du Seigneur à Ezechiel 18, 21-22 : « quant au méchant, **s'il se détourne** de tous ses péchés qu'il a commis, il vivra, il ne mourra pas. De toutes les transgressions qu'il a commises, on ne se souviendra plus **à cause de la justice** qu'il a pratiquée ». Une simple *bonne volonté* sans objet ne suffit donc pas, elle ne serait que *velléité*. Il faut un vouloir déterminé à renoncer au mal grave et à accomplir le bien.

Le fait est qu'il est possible, voire probable, qu'une rechute surviendra. Mais,

au moment de recevoir l'absolution, il est absolument nécessaire d'être résolu à changer une petite chose, à réaliser un petit effort ou à progresser sur un point. Autrement, on se moquerait du pardon de Dieu. Le remède serait pire que le mal...

Remarquons que la justice est requise ici pour tempérer les excès qui adviendraient d'une miséricorde mal éclairée. Dieu, infiniment miséricordieux, est aussi infiniment juste. Il nous faut allier les deux. C'est la raison pour laquelle Saint Paul n'avait pas hésité à excommunier l'inceste public de la communauté de Corinthe (I Cor. 5, 1-23). La tolérance des Corinthiens était gravement coupable, car elle semblait établir le péché comme source de l'ordonnement social. Mais la revendication publique du péché n'est pas d'Église. Elle est contraire à la sainteté voulue par Dieu pour son Église.

Certes, une communauté chrétienne est composée de pécheurs. Mais ce ne sont pas les pécheurs qui doivent y donner le ton. L'Église est, d'abord et avant tout, l'œuvre du Christ. Elle est inspirée de l'Esprit Saint. Elle réunit les enfants bien-aimés du Père. Soyons, par conséquent, ces enfants qui se purifient par les pratiques du Carême et montrent leur amour filial en suivant les traces du Rédempteur. Abbé Hervé Mercury.



Lundi 20 novembre, la réunion des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC) s'est déroulée chez Maxence et Elisa. Les membres présents ont commencé à réfléchir sur le thème des prochaines Assises qui auront lieu à Bordeaux en mars prochain : *réenchantons le travail*. Cette formulation est difficile à appréhender. Nous ne sommes pas dans une société de bisounours et le travail devient de plus en plus, pour un plus grand nombre, une corvée à accomplir. Il est pourtant, à l'origine, un don destiné à la louange divine. Pour illustrer cette réalité, le Père Mercury, notre Conseiller spirituel, avait choisi le passage suivant de Matthieu 12, 35-37 : « l'homme bon tire de son trésor de bonté des choses bonnes, et l'homme mauvais, de son trésor de malice, tire des choses mauvaises. Je vous le dis : au jour du jugement, les hommes rendront compte de toute parole vaine qu'ils auront dite. C'est en effet d'après tes paroles que tu seras déclaré juste, et d'après tes paroles que tu seras condamné ». Pour réenchanter le travail, il est nécessaire de donner à l'action de Dieu son véritable rôle. L'homme n'est bon et n'œuvre pour le bien qu'à la condition d'être attentif à la Providence. Il faut devenir un coopérateur du Créateur en invitant Dieu dans son travail. C'est le meilleur moyen d'y apporter la vie et la fécondité, non pas d'abord par une réussite pécuniaire, mais par le développement moral des vertus et l'emprise spirituelle d'une forte vie intérieure. Pour que nos paroles produisent des actions justes et droites.



Dimanche 26 novembre, l'Association Santu Lisandru Sauli s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire à la chapelle Notre-Dame de Lorette après la Messe dominicale. Etaient présents ou représentés 32 membres titulaires sur 55 adhérents au jour dit. L'abbé Mercury, Président, a d'abord demandé des prières pour M. Stéphane Olhagaray, membre actif en Balagne, décédé le 2 août, et Mme Marie Caux, membre d'Ajaccio depuis la première heure, dévote au rosaire, décédée le 6 octobre. Tous les membres auront à cœur de prier pour leur famille, voire de les soutenir dans

l'épreuve. Les membres du Conseil d'Administration ont ensuite été élus. En voici la liste avec leur fonction : Abbé Mercury (président), Dominique Devaux (vice-président), Jean-Baptiste Rostini (secrétaire), Barbara Burazer (secrétaire adjointe), Marie-France Hardy (trésorière), Bénédicte Gyoker (trésorière adjointe), Jean-Luc Costa (délégué Ajaccio), Antoine Acquaviva et Brigitte Baldacci (délégués Bastia) et Marie-Pierre Olhagaray (déléguée Balagne).

Le Président a rappelé les diverses activités, déjà rapportées, au fur et à mesure, dans le présent bulletin. Puis, il a abordé la question juridique liée à l'Association, qui se présente sous deux volets : civil et ecclésiastique. Au plan civil, l'Association jouit du statut culturel jusqu'en 2028. Cette situation n'est pas régulière. Comme l'abbé Mercury est incardiné dans le diocèse, il ne devrait pas présider une association de ce type, mais il devrait recevoir son traitement de l'Association Diocésaine. Pour conduire à un règlement juste de cette affaire, Mgr Bustillo a décidé de verser son traitement mensuel à notre desservant. L'Assemblée a opté pour ne donner aucune contrepartie, sauf à se voir rembourser les arriérés sur huit ans. L'aspect civil n'est que l'expression

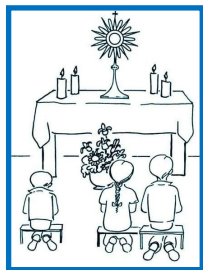
MON PETIT DOIGT M'A DIT

de l'aspect canonique, proprement ecclésiastique. L'apostolat de l'abbé Mercury, comme celui de l'abbé Dufour venu en renfort, n'est pas reconnu comme tel et n'engage pas l'Autorité sur le long terme. Si l'un des prêtres disparaissait, il n'y aurait aucune obligation de subvenir aux besoins des fidèles attachés, exclusivement ou non, à la forme tridentine. C'est pourquoi il a été demandé que soit constituée une entité canonique susceptible de reconnaître, de manière pérenne, les droits inaliénables de ces fidèles. La solution d'une chapellenie personnelle sur l'ensemble de l'île a été évoquée. Elle constituerait la communauté des fidèles de manière stable autour de lieux de culte affectés et la charge pastorale serait attribuée à un chapelain comme pasteur propre de cette communauté.



Le Père Constant, nouveau Vicaire général, a rejoint l'Assemblée. Heureux de rencontrer les membres présents, il s'est engagé à aider l'Association dans ses démarches avec les organes administratifs civils. Il a lancé l'idée que la chapelle Saint-Antoine de la Parata pourrait être laissée à la mairie qui effectuerait les travaux, mais l'affecterait au diocèse pour être confiée à notre association. La difficulté est évidemment que les conditions de la loi de 1905 ne pourraient pas s'appliquer aussi strictement, ce qui comporterait le risque d'utilisations culturelles (et non seulement culturelles) du bâtiment.

Pour finir, Emmanuel Clinckx a présenté le bilan financier 2022 de l'association. Le solde reste positif à 12.288,95 €. Les recettes se sont élevées à 34.195,81 € et les charges à 21.906,86 €. Il faut noter que trois dépenses font l'objet d'un amortissement : l'achat du photocopieur (3.920 € amorti sur 5 ans), la réparation du clocher et la rénovation de la statue de Sainte Anne (12.269,73 € et 7.000 € amorti sur 10 ans). L'adresse du siège social de l'Association est désormais : Chapelle Notre-Dame de Lorette, Chemin de Loretto, 20090 Ajaccio.



Samedi 2 décembre, une Veillée pour la Vie a été organisée sous la forme d'une Heure Sainte. Après la Messe du premier samedi du mois, l'abbé Mercury a exposé le Très Saint Sacrement et les fidèles ont eu tout le loisir de méditer sur le grand Mystère de la Vie, tel que Dieu l'a lancé et développé dans l'univers selon l'enseignement des deux premiers chapitres de la Genèse. Ce dessein divin est aujourd'hui en butte à des lois iniques qui y portent gravement atteinte. Dans l'impossibilité de nous opposer à leur propagation, nous devons recourir avec confiance au Christ afin qu'il nous offre les opportunités pour défendre courageusement le plan initial de Dieu sans compromission dans nos vies. Avec la récente constitutionalisation de l'avortement, on accepte de sacrifier les enfants au nom du droit des femmes à disposer de leur corps. Les législateurs ne voient même plus qu'ils condamnent par là même les femmes dans ce qui fait une partie de leur vraie grandeur et leur accomplissement : la maternité.



Dimanche 17 décembre, c'est au tour des membres de l'Association A Cruccetta de se réunir pour leur Assemblée Générale Ordinaire. Ils étaient une petite dizaine présents ou représentés. Rappelons que cette association s'oc-

MON PETIT DOIGT M'A DIT

cupe de la Procure et des moyens de diffusion des activités traditionnelles en Corse. Elle a édité deux panneaux illustrant les Béatitudes pour les enfants du catéchisme avec un jeu de 8 cartes à acquérir au fil de l'année suivant les efforts effectués dans l'assimilation des leçons. Une installation de la procure et d'une bibliothèque est à l'étude dans la chapelle annexe. Avant tout, une demande va être adressée à la Mairie pour l'installation et la mise aux normes de l'électricité. Le Bulletin *A Crucetta* poursuit ses parutions et la rénovation du site éponyme *a-crucetta.fr* est en cours. Nous espérons que la nouvelle mouture pourra être bientôt publiée. Emmanuel Clinckx a présenté le bilan financier qui est positif avec 710,27 €. En fin de réunion, Jean Walgenwitz a été élu président, l'abbé Mercury vice-président, Marthe Bruni secrétaire et Marie-France Hardy trésorière, pour une durée de trois ans selon les dispositions des statuts de 2022. Le montant annuel de la cotisation a été modifié : à partir de 2024, il sera de 5 € par individu, de 8 € pour un couple et de 10 € pour une famille. Une contribution supplémentaire de 10 € sera demandée pour l'accès à la bibliothèque et l'emprunt des livres, revues, CD et DVD.



Lundi 18 décembre, la réunion mensuelle des EDC s'est tenue chez Emmanuel. Les membres devaient répondre à la question suivante : « *quel vigneron suis appelé à être ?* » dans la vigne qu'est mon entreprise. Pour réenchanter le travail, thème des prochaines Assises nationales, il faut relire

la parabole de Saint Jean 15, 1-5 : « je suis la vraie vigne, et mon Père est le vigneron. Tout sarment qui, en moi, ne porte pas de fruit, il le retranche ; et tout sarment qui porte du fruit, il l'émonde, afin qu'il en porte davantage. Déjà, vous êtes purs, à cause de la parole que je vous ai annoncée. Demeurez en moi, et moi en vous. Comme le sarment ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure uni à la vigne, ainsi vous ne le pouvez non plus, si vous ne demeurez en moi. Je suis la vigne, vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi, et en qui je demeure, porte beaucoup de fruits : car, séparés de moi, vous ne pouvez rien faire ». L'entrepreneur est un représentant de Dieu le Père par l'autorité dont il est investi. Il doit prendre soin de sa vigne : la tailler, la nourrir, guider sa croissance, lui apporter ce qui pourrait lui manquer... Dans ce travail, il réalisera toujours mieux la réalité de l'affirmation de Saint Jacques : « tout don parfait vient du Père des Lumières ». Pour se perfectionner, il faut savoir émonder. C'est une opération délicate qui réclame de recourir à Dieu dans la prière pour œuvrer au mieux, même quand on est incompris. La reconnaissance du rôle primordial de Dieu dans la vie conduit à se déclarer un serviteur inutile qui, pour autant, s'efforce de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Comme tout notre être est, en toute circonstance, une image de Dieu, il reste à rendre gloire à Celui qui nous accompagne toujours pour nous apprendre à être davantage au service de notre prochain dans notre œuvre entrepreneuriale.



Mardi 19 décembre, l'abbé Mercury s'est rendu à Bastia où il a célébré la Messe à l'Immaculée Conception à 18 h 00. Il y a réuni quelques membres de l'Association Santu Lisandru Sauli à qui il a présenté le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre. A la demande de ces fidèles, un programme de visite mensuelle a été établi pour une formation sur l'Apocalypse, également dispensée à Ajaccio. Le

MON PETIT DOIGT M'A DIT

groupe, composé principalement des membres de Santu Lisandru Sauli, est accueilli pour le moment à l'église de l'Immaculée Conception avec l'aimable autorisation du Père Culioli, curé de Saint-Jean-Baptiste. Cette formation vient appuyer et conforter l'action apostolique de l'abbé Dufour.

Vendredi 22 décembre, juste avant la fête de Noël, Vitor a terminé le gros-œuvre de la Chapelle de la Vie. Les travaux ont été conduits avec célérité et compétence.



Après avoir retiré le revêtement pour examiner comment était construit le mur de gauche, il a été décidé d'agrandir le renforcement existant afin de pouvoir y placer, à terme, le baptistère et le cierge pascal. Pour ce faire, il a fallu étayer les rangées de pierre au-dessus afin d'éviter

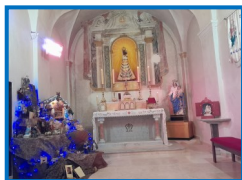


un éboulement et poser trois prélinteaux de support. Le mur a alors pu être défait sans risque et l'ensemble être recouvert d'un revêtement blanc à la chaux. Désormais, il reste encore à placer le premier enduit de lissage avant

qu'intervienne la fresquiste. Celle-ci a pour mission de peindre trois fresques : dans la cavité, une représentation de la Trinité de Roulev ; sur le mur du fond et de droite, un arbre de Jessé ; au plafond, un agneau de l'Apocalypse. Pour le moment, nous sommes en attente des socles



muraux qui permettront la mise en place des statues de Sainte Anne et de l'Enfant-Jésus, avant l'arrivée de celle de Saint-Joseph actuellement en cours de fabrication en Chine dans un bloc de marbre. Alors il sera possible de poser un autel en bois. La récupération que nous espérons prochaine, de carrelages en marbre au couvent d'Erbalunga permettra de refaire le sol. Tous ces projets matériels prennent du temps et réclament de la patience. Ils nous obligent à rester unis jusqu'au résultat escompté. Merci à Jean-Baptiste Rostini, Président des Amis de la Chapelle, pour le temps qu'il donne, le travail qu'il accomplit et son prêt de l'échafaudage...



Dimanche 24 décembre était exceptionnellement la Vigile de Noël, ce qui arrive rarement. Après la Messe habituelle du dimanche à 10 h 00, la Communauté a enchaîné avec la Veillée à 23 h 00 et la Messe de la nuit. Le lendemain, la Messe du Jour a été célébrée à 10 h 00. Ces cérémonies ont été bien suivies, remplissant les cœurs de dévotion envers l'Enfant-Jésus.

Tout don pour le ministère est à adresser à l'Association cultuelle Santu Lisandru Sauli, 8 Bd Sylvestre Marcaggi, Evêché CS 30306, 20181 Ajaccio Cedex 1.

IBAN : FR26 3000 2028 1400 0007 1537 W20

BIC : CRLYFRPP

H O N O R A I R E D E M E S S E

La Messe n'a pas de prix estimable en argent. Cependant, déjà dans l'Ancien Testament, le prêtre recevait pour sa propre subsistance une part de ce qui était sacrifié. Depuis la plus haute Antiquité, l'Eglise a repris cet usage sachant, avec saint Paul, que « les ministres du temple vivent du temple, que ceux qui servent à l'autel partagent avec l'autel » (1 Cor. 9, 13). L'honoraire reçu par le prêtre pour offrir le Sacrifice à une intention donnée est donc une offrande en stricte justice qui lui revient en propre. Au 1^{er} janvier 2020, la Conférence des Evêques de France a fixé les offrandes à : **Messe 18 € - Neuvaine 180 € - Trentain 630 €**

L E N E R F D E L A G U E R R E

Le denier du culte est l'aumône que les catholiques ont la grave obligation de verser annuellement depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 « afin de promouvoir le culte divin et de procurer aux prêtres ce qui leur est nécessaire pour une **honnête** subsistance. » Cette contribution manifeste la dette de reconnaissance des fidèles envers les ecclésiastiques qui s'occupent d'eux. De ce point de vue, elle est dû en justice. Elle est récoltée en vue de la formation doctrinale, spirituelle et sacramentelle des fidèles, de la dignité des cérémonies liturgiques et du secours matériel aux pauvres. Elle reste pourtant une aumône, parce que son montant varie en proportion des ressources de chacun. La générosité préside à ce don et est proportionnelle à ce que chacun pense devoir dans sa vie aux ministres de l'Eglise. Dans un budget familial, il y a des dépenses obligatoires (nourriture, habillement, charges, ...) et d'autres facultatives. Dans quelle catégorie devrais-je placer ce qui permettra au prêtre de vivre décemment ? Et à combien estimé-je l'importance du prêtre dans ma vie ? Mon aumône annuelle du denier du culte est proportionnée aux réponses à ces questions.

Deux associations ont été constituées pour assumer les dépenses liées à l'apostolat corse du rite tridentin : l'association cultuelle **Santu Lisandru Sauli** s'occupe de tout ce qui a directement trait au Culte divin et à l'indemnité kilométrique de son ministre ; l'association culturelle **A Crucetta** prend en charge ce qui est nécessaire pour faire connaître la Foi catholique et sa célébration dans le rite tridentin. Vous êtes invités à adhérer à l'une ou l'autre, voire aux deux, afin d'aider à la bonne gestion de l'action apostolique. Les quêtes, l'aumône au clergé et les dons sont exclusivement versés au profit de l'**Association cultuelle Santu Lisandru Sauli**. Rien n'est reversé à l'Association Diocésaine, même si celle-ci prend en charge, depuis décembre 2023, le traitement personnel de l'abbé Mercury (elle aurait dû le faire dès 2013). A sa demande, l'Abbé Dufour est financièrement indépendant. Tout don peut faire l'objet d'un reçu fiscal, pour déduction de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Comme la déduction est de 66 %, pour un don de 100 €, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 66 €. Ce reçu est envoyé au mois de mars de l'année qui suit. Merci d'avance pour votre générosité !

Pour toute information sur la célébration du rite tridentin en Corse :

P. Hervé Mercury 8 Boulevard Sylvestre Marcaggi Evêché CS 30306 20181 Ajaccio Cedex 1.

Par téléphone : 06.08.18.15.64 ou par internet : contact.pretre@a-crucetta.fr.

P. Sébastien Dufour 3 Rue de l'évêché 20200 Bastia.

Par téléphone : 06.87.65.84.47 ou par internet : abbedufour@hotmail.com.

APOSTOLAT - MARS 2024	<u>Ajaccio</u>	<u>Bastia / San Antonino</u>
Vendredi 1^{er} : SACRÉ CŒUR (JC - ABST)	17 h 30 : ChC / Messe	
Samedi 2 : CŒUR IMMACULÉ (1^{ER} SAMEDI)	18 h 00 : Messe	
Dimanche 3 : 3^{ÈME} DIMANCHE DE CARÊME CF	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Bastia 17 h 00 : San Antonino
Lundi 4 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe / CH	
Mardi 5 : DE LA FÉRIE		18h00: Messe AbHM/ Apocalypse
Mercredi 6 : DE LA FÉRIE – MÉMOIRE		7 h 30 : Messe
Jeudi 7 : DE LA FÉRIE- MÉMOIRE Début Neuvaine ND de la Miséricorde	18 h 00 : Messe	
Vendredi 8 : DE LA FÉRIE- MÉMOIRE (JC - ABST)	17 h 30 : ChC / Messe	
Samedi 9 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe	
Dimanche 10 : 4^{ÈME} DIMANCHE DE CARÊME (24 HEURES POUR DIEU - CONFESSIONS PÈRE JEAN)	10 h 00 : Messe et adoration jusqu'à 17 h 00	10 h 00 : Bastia 17 h 00 : San Antonino
Lundi 11 : DE LA FÉRIE	16h00: KT/18h00: Messe/CH 20 h 00 : <i>Apocalypse (SC)</i>	
Mercredi 13 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe	
Jeudi 14 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe	
Vendredi 15 : DE LA FÉRIE (JC - ABST)	17 h 30 : ChC / Messe	
Samedi 16 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe	
Dimanche 17 : 1^{ER} DIMANCHE DE LA PASSION	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Bastia 17 h 00 : San Antonino
Lundi 18 : NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE	10 h 00 : Messe / 16 h 00 KT	
Mardi 19 : SAINT JOSEPH, EPOUX DE MARIE	18 h 00 : Messe / CH	
Mercredi 20 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe	
Jeudi 21 : DE LA FÉRIE - MÉMOIRE	18 h 00 : Messe	
Vendredi 22 : DE LA FÉRIE- MÉMOIRE (JC - ABST)	ChC / 18 h 00 : Messe	
Samedi 23 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe	
Dimanche 24 : DIMANCHE DES RAMEAUX	10 h 00 : Bénédiction des Rameaux et Messe	10 h 00 : Bastia 17 h 00 : San Antonino
Lundi 25 : LUNDI-SAINT	16h00: KT/18h00: Messe/CH	
Mercredi 27 : MERCREDI-SAINT	18 h 00 : Messe	
Jeudi 28 : JEUDI-SAINT	18 h 00 : Messe et Adoration au reposoir	
Vendredi 29 : VENDREDI SAINT (JEÛNE OBLIGATOIRE ET ABSTINENCE)	16 h 00 : Chemin de Croix 17 h 00 : Fonction Liturgique	
Samedi 30 : SAMEDI-SAINT	20 h 00 : Vigile Pascale et Messe	
Dimanche 31 : DIMANCHE DE PÂQUES	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Bastia 17 h 00 : San Antonino

APOSTOLAT - AVRIL 2024	<u>Ajaccio</u>	<u>Bastia / San Antonino</u>
Mercredi 3 : MERCREDI DE PÂQUES	18 h 00 : Messe	
Jeudi 4 : JEUDI DE PÂQUES	18 h 00 : Messe	
Vendredi 5 : VENDREDI DE PÂQUES	18 h 00 : Messe	
Samedi 6 : SAMEDI DE PÂQUES	18 h 00 : Messe	
Dimanche 7 : DIMANCHE IN ALBIS	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Bastia 17 h 00 : San Antonino
Lundi 8 : ANNONCIATION DE LA VIERGE MARIE	16 h 00 : KT 18 h 00 : Messe / CH	
Mardi 9 : DE LA FÉRIE		18 h 00 : Messe AbHM et enseignement Apocalypse
Mercredi 10 : DE LA FÉRIE		7 h 30 : Messe
Jeudi 11 : SAINT LÉON I^{ER}	18 h 00 : Messe	
Vendredi 12 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe	
Samedi 13 : SAINT HERMÉNÉGILDE	18 h 00 : Messe	
Dimanche 14 : 2^{ÈME} DIMANCHE APRÈS PÂQUES	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Bastia 17 h 00 : San Antonino
Lundi 15 : DE LA FÉRIE	16 h 00 : KT 18 h 00 : Messe / CH 20 h 00 : Apocalypse (SC)	
Mercredi 17 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe	
Jeudi 18 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe	
Vendredi 19 : DE LA FÉRIE	18 h 00 : Messe	
Samedi 20 : DE LA SAINTE VIERGE	18 h 00 : Messe	
Dimanche 21 : 3^{ÈME} DIMANCHE APRÈS PÂQUES	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Bastia 17 h 00 : San Antonino
Lundi 22 : STS SOTER ET CAÏUS	16 h 00 : KT 18 h 00 : Messe / CH	
Mercredi 24 : SAINT FIDÈLE DE SIGMARINGEN	18 h 00 : Messe	
Jeudi 25 : SAINT MARC	18 h 00 : Messe	
Vendredi 26 : STS CLET ET MARCELLIN	18 h 00 : Messe	
Samedi 27 : SAINT PIERRE CANISIUS	18 h 00 : Messe	
Dimanche 28 : 4^{ÈME} DIMANCHE APRÈS PÂQUES	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Bastia 17 h 00 : San Antonino
Lundi 29 : SAINT PIERRE DE VÉRONE	18 h 00 : Messe / CH	

KT : Catéchisme / CF : Collecte Fleurs / JO : Jeûne obligatoire / JC : Jeûne conseillé / Abst : Abstinence / ChC : Chemin de Croix / CH : Chorale / TSS : Salut du Très Saint Sacrement / SC : Sacré-Cœur / AbHM : Abbé Mercury